



Informations de base	
<b>2005/2210(INI)</b> INI - Procédure d'initiative L'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins. Livre vert <b>Subject</b> 3.60.08 Efficacité énergétique	Procédure terminée

Acteurs principaux					
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		VIDAL-QUADRAS Alejo (PPE-DE)	14/07/2005	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>DEVE</b> Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	<b>INTA</b> Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		FERREIRA Elisa (PSE)	15/11/2005	
	<b>ENVI</b> Environnement, climat et sécurité alimentaire		OLAJOS Péter (PPE-DE)	14/12/2005	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		VINCENZI Marta (PSE)	30/08/2005	
	<b>REGI</b> Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
		Transports, télécommunications et énergie		2717	2006-03-14
		Transports, télécommunications et énergie		2735	2006-06-08
	Commission	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	

européenne

Energie et transports

## Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/06/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0265 	Résumé
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/03/2006	Débat au Conseil		Résumé
25/04/2006	Vote en commission		Résumé
03/05/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0160/2006	
31/05/2006	Débat en plénière	CRE link	
01/06/2006	Décision du Parlement	T6-0243/2006	Résumé
01/06/2006	Résultat du vote au parlement		
01/06/2006	Fin de la procédure au Parlement		
08/06/2006	Débat au Conseil		


## Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2210(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/29638

## Portail de documentation

## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE370.135	24/02/2006	
Projet de rapport de la commission		PE370.203	27/02/2006	
Amendements déposés en commission		PE370.199	06/03/2006	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ENVI</span>	PE367.883	23/03/2006	
Amendements déposés en commission		PE371.847	24/03/2006	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">TRAN</span>	PE367.811	24/03/2006	
Amendements déposés en commission		PE371.838	28/03/2006	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ECON</span>	PE370.186	19/04/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0160/2006	03/05/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0243/2006	01/06/2006	Résumé

Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0265 		22/06/2005	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0242/2006	14/02/2006	

## L'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins. Livres vert

2005/2210(INI) - 14/03/2006

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le livre vert de la Commission intitulé "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable". Au terme du débat, les ministres de l'énergie ont réaffirmé le besoin de définir une nouvelle politique énergétique pour l'Europe.

En ce qui concerne la **viabilité environnementale**, les États membres ont souligné qu'il faudrait:

- réaffirmer le rôle prépondérant de l'UE en matière d'efficacité énergétique en présentant un plan d'action ambitieux mais réaliste, visant à exploiter pleinement les possibilités de réaliser 20% d'économies d'énergie d'ici 2020;
- réaffirmer le rôle moteur de l'UE dans le domaine des énergies renouvelables, par l'élaboration d'une stratégie à long terme visant une véritable promotion de ces sources d'énergie (feuille de route) et la mise en œuvre du plan d'action dans le domaine de la biomasse prévoyant aussi des objectifs à long terme;
- achever le réexamen du système d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> de l'UE en tant qu'instrument qui doit permettre de réaliser les objectifs en matière de changement climatique d'une manière efficace en termes de coûts;
- garantir un appui approprié des instruments nationaux et communautaires dans le domaine de la recherche, du développement et de la démonstration en faveur des énergies de substitution et des énergies renouvelables, afin d'accroître leur part dans la palette énergétique de l'Union européenne;
- évaluer les possibilités offertes par les différents secteurs en ce qui concerne l'objectif de la protection du climat mondial.

Pour ce qui est de la **sécurité d'approvisionnement**, les États membres ont souligné qu'il faudrait:

- que l'Europe s'exprime d'une seule voix à l'appui des objectifs de politique énergétique dans son dialogue avec des pays tiers;
- intensifier les dialogues sur l'énergie entre l'UE et les pays tiers, tant à l'égard des pays producteurs que des pays consommateurs;
- associer les pays voisins au marché intérieur européen, par exemple en élargissant la Communauté de l'énergie;
- mettre en place un partenariat véritable et durable avec la Russie dans le domaine de l'énergie;
- renforcer la diversification des sources d'énergie, ainsi que des pays fournisseurs et des voies d'acheminement;
- garantir des approches opérationnelles communes afin de faire face aux situations de crise et renforcer la solidarité;
- élaborer des propositions concernant la sécurité physique des réseaux.

En ce qui concerne la **compétitivité**, les questions suivantes ont été évoquées:

- garantie d'une mise en œuvre intégrale, efficace et transparente de la législation sur le marché intérieur, y compris en en faisant une condition indispensable à la stimulation de la croissance en Europe;
- accélération du développement de marchés régionaux de l'énergie à l'intérieur de l'UE et de leur intégration dans le marché intérieur de l'UE par une interconnexion appropriée;
- soutien au développement cohérent des infrastructures, depuis le stockage jusqu'aux interconnexions transfrontières, et définition de priorités particulières pour les infrastructures. La question du renforcement des régulateurs d'énergie des États membres et de la coordination entre eux a également été abordée;
- transparence accrue des marchés, principalement ceux du gaz, à travers la création d'un observatoire européen de l'énergie, par exemple.

Le président a déclaré que le débat n'en était encore qu'à sa première phase et qu'il espérait faire le point lors de la session suivante du Conseil en juin.

## L'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins. Livres vert

2005/2210(INI) - 01/06/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative d'Alejo VIDAL-QUADRAS (PPE-DE, ES) en réponse au Livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique.

Les députés engagent instamment les États membres à mettre intégralement en œuvre les directives européennes dans le domaine de l'efficacité énergétique, en particulier celles qui portent sur la performance énergétique des bâtiments, la promotion de la cogénération, la libéralisation des marchés de l'énergie, l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques. Le rapport souligne que si les États membres devaient pleinement appliquer la législation existante européenne, 50% de l'objectif de l'Union européenne visant à économiser 20% de l'énergie d'ici 2020 serait déjà réalisé. La Commission est donc invitée à accélérer les procédures intentées contre les États membres qui ne se sont pas encore conformés à cette législation.

Le Parlement souligne que le prix du pétrole qui sert de base à l'objectif d'économies d'énergie de 20%, objectif fixé par le Livre vert, est aujourd'hui sensiblement supérieur, ce qui entraîne une augmentation substantielle de la rentabilité des mesures d'efficacité énergétique. Il invite par conséquent la Commission à élever d'autant l'objectif fixé pour les économies.

Le Parlement attend avec intérêt le plan d'action de la Commission en matière d'efficacité énergétique et veillera tout particulièrement à ce qu'il soit cohérent avec la législation précédente. Il invite la Commission, dans le cadre du plan d'action, à exposer plusieurs scénarios en matière d'efficacité énergétique en illustrant notamment leurs effets sur la consommation d'énergie et à proposer des actions concrètes tant au niveau européen qu'au niveau national. D'une manière générale, le rapport recommande que la Commission évalue systématiquement et hiérarchise les actions proposées en fonction des bénéfices à en attendre, de manière à donner la priorité aux domaines et aux mesures dont la mise en œuvre aura un impact important et direct et qui serviront de modèles aux États et aux citoyens. Il demande à la Commission d'étudier les mesures d'efficacité énergétique sous l'angle de leur acceptation par le consommateur et que toutes les mesures soient mises en œuvre sous l'angle de leurs effets sur les petites et moyennes entreprises (PME) et leur compétitivité.

Le Parlement estime qu'il convient de soutenir les efforts menés pour améliorer l'efficacité énergétique en faisant appel à des fonds publics et que l'aide publique ne peut être autorisée que là où elle est absolument indispensable, en particulier lors de la phase initiale, mais qu'elle doit ensuite être abandonnée et relayée par les mécanismes du marché. Il invite la Commission à promouvoir un cadre législatif qui soutienne et encourage pleinement le potentiel des installations de cogénération à haute efficacité énergétique ; il préconise une initiative européenne des bâtiments ainsi que l'introduction, parmi les critères de sélection des marchés publics, de l'exigence d'un haut niveau d'efficacité énergétique.

Le rapport souligne que des dépenses élevées en recherche et développement au niveau national et européen sont nécessaires pour exploiter le potentiel d'efficacité énergétique. A cet égard, l'Union européenne devrait montrer l'exemple en considérant comme prioritaires la recherche en matière d'efficacité énergétique dans le septième programme-cadre. Il insiste par ailleurs pour que les instruments financiers européens comme les Fonds structurels, le Fonds de cohésion, les programmes de recherche et de développement et le PCI accordent une plus grande priorité aux investissements en matière de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique.

Les députés estiment que l'efficacité énergétique devrait être intégrée dans les politiques communautaires des transports, des affaires étrangères et de l'agriculture. Soulignant la nécessité d'une approche intégrée des transports, ils préconisent l'adoption d'une directive-cadre sur l'efficacité énergétique dans les transports et demandent à la Commission et aux États membres de présenter des initiatives nationales pour le transport durable, qui portent sur la mobilité urbaine, l'infrastructure ferroviaire, les voitures énergétiquement efficaces et le transfert modal. Ils considèrent que l'Union européenne devrait évaluer les normes d'efficacité pour les voitures, et en proposer de nouvelles si nécessaire, après évaluation des accords volontaires avec l'industrie automobile. Enfin, ils sont d'avis que la Commission devrait présenter d'urgence des propositions concernant l'amélioration de l'efficacité et de la conservation énergétiques dans le secteur des transports, y compris des propositions législatives visant à : a) fabriquer des automobiles et des camionnettes deux fois plus performantes en terme d'efficacité énergétique, b) opérer un transfert modal du trafic de la route et des airs vers le rail et les voies navigables et c) augmenter la part des transports en commun.

Les députés proposent également, entre autres, la création d'un fonds pour promouvoir les produits favorisant l'efficacité énergétique; de nouvelles mesures fiscales; l'extension du label d'efficacité énergétique et d'autres vecteurs d'information du consommateur; une initiative européenne pour coordonner la mise à jour des normes énergétiques relatives aux nouveaux bâtiments; des incitations à l'investissement dans des mesures d'efficacité énergétique; le remplacement des anciens équipements ménagers. Les États membres, tout comme les institutions européennes, devraient montrer l'exemple en prenant des mesures destinées à promouvoir les économies d'énergie dans le secteur public, ce qui implique une remise en question de la multiplicité des lieux de travail du Parlement européen lui-même.

Pour les députés, le consommateur doit être informé de manière claire et appropriée. Ils préconisent donc une campagne européenne d'information et de sensibilisation sur les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique.

## **L'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins. Livre vert**

2005/2210(INI) - 22/06/2005 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : identifier des options et ouvrir un débat pour savoir comment réaliser des économies d'énergie rentables et commencer à établir rapidement un plan d'action concret pour exploiter le potentiel identifié d'efficacité énergétique.

**CONTENU** : en présentant ce Livre vert, la Commission européenne propose d'inverser la tendance d'une consommation énergétique toujours plus importante et explique comment l'UE pourrait économiser au moins 20% de sa consommation d'énergie actuelle d'ici 2020, avec un bon rapport coût-efficacité, équivalent à 60 milliards EUR par année.

Selon la Commission, une partie de l'objectif pourrait être atteinte grâce à la transposition et à la mise en œuvre intégrale par les États membres de la législation déjà adoptée (ou adoptée prochainement) en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, d'écoconception et d'efficacité énergétique des appareils ménagers ou de services énergétiques.

La Commission estime aussi que l'Union européenne pourrait réaliser des économies substantielles en étant imaginative et en utilisant de nouvelles mesures, comme par exemple :

- établir des plans d'action annuels d'efficacité énergétique au niveau national. Ces plans d'action pourraient identifier des mesures à prendre au niveau national, régional et local et à suivre par la suite leur succès à la fois en termes d'amélioration d'efficacité énergétique et en terme de rapport coût-efficacité. Les plans pourraient être complétés par des exercices d'évaluation (benchmarking) et par des examens par des pairs (peer review) au niveau européen ;

- donner aux citoyens de meilleures informations à travers, par exemple, des campagnes de publicité et l'amélioration de l'étiquetage des produits;

- améliorer la fiscalité afin de s'assurer que le pollueur paye vraiment, sans pour autant augmentant le niveau global d'imposition;
- un meilleur ciblage des aides d'État quand l'aide public est justifié, proportionnée et nécessaire pour fournir une incitation à l'utilisation efficace de l'énergie;
- promouvoir l'utilisation publique des voitures et des équipements plus efficaces énergétiquement afin de lancer l'utilisation de nouvelles technologies d'efficacité énergétique;
- utiliser des instruments de financements nouveaux et améliorés au niveau communautaire et au niveau national afin de donner des impulsions, et non pas des aides, aux entreprises et aux ménages afin d'introduire la notion d'améliorations avec un bon rapport coût-efficacité;
- aller plus loin en matière de futurs bâtiments en appliquant la Directive communautaire existante et étendre ces mesures par la suite aux bâtiments de plus petite taille de manière à assurer le meilleur rapport coût-efficacité et avec le minimum de bureaucratie additionnelle;
- utiliser l'initiative de la Commission CARS 21 pour accélérer le développement d'une nouvelle génération de véhicules plus économes en carburant.

Le livre vert cherche également à contribuer au lancement d'un effort international afin de résoudre le problème du changement climatique par l'efficacité énergétique. Avec l'augmentation de la demande énergétique, notamment en Chine et en Inde, l'efficacité énergétique doit être l'une des politiques clés pour essayer de réconcilier d'une part, les besoins énergétiques grandissants du monde en voie de développement avec la croissance et l'amélioration des conditions de vie pour leurs citoyens et, d'autre part, pour combattre le réchauffement climatique global.

Les options énumérées dans ce livre vert couvrent tous les secteurs de l'activité économique, à savoir la production et l'utilisation finale, l'industrie et les services, les ménages, les bâtiments et les transports; de même, elles intéressent toutes les parties, des décideurs nationaux, régionaux et locaux jusqu'aux institutions internationales, aux banques et au consommateur particulier. La Commission propose un large éventail d'instruments: incitations financières, réglementations, fixation d'objectifs, information, formation et dialogue.

La Commission proposera une première analyse des résultats du débat public lancé sur le livre vert sur l'efficacité énergétique avant le Conseil Énergie de décembre 2005. Elle présentera également au Conseil un plan d'action, avec des mesures concrètes qui seront proposées à partir de 2006.